

DÉPARTEMENT *des Landes*

COMMUNE DE *CASTANDET*

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OBJET : *REVISION DES ZONAGES*  
*D'ASSAINISSEMENT DES ONZE*  
*COMMUNES DU PAYS GRENAUDOIS*

Modèle 542130 - 12/09



87500 Saint-Yrieix

DÉPARTEMENT

des Landes

Premier feuillet  
d'un registre d'enquête  
en contentieux

Daniel DECOURBE  
Commissaire - Enquêteur

COMMUNE

de CASTANJET

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le présent registre, contenant 16 pages, a été coté et paraphé  
par nous, M Daniel DECOURBE

*Commissaire - Enquêteur*  
commencé le 21 décembre  
pour une durée de 15 jours

A GRENGE s/L'ARRON, le 7 décembre 2020

Signature

Daniel DECOURBE  
*Commissaire - Enquêteur*

Modèle 542130 - 12/09



87500 Saint-Yrieix

M<sup>r</sup> TACHON Jacques

110 Chemin LAPHEYRIE

110 270 PASTANDET

J'ai contesté le Bien Fondé de l'installation de  
l'assainissement collectif au quartier Bailla Pastandet.  
Pour ces maisons situées bord de l'installation  
se rend de l'eau alors que les maisons dispose  
d'assainissement individuel et passent au lieu  
de faire passer l'assainissement de la quartier  
collectif raccordé à 13 maisons de la route  
de la phémie. Vu l'emplacement de la  
station qui doit être construite pour le  
lotissement sinon les terrains acquies  
par la commune ne serait constructible

RC1

J. TACHON 

M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> BOÏZ

855 route de l'école

60270 PASTANDET

Nous nous opposons fermement au projet de  
station d'épuration quartier de l'école. Pourquoi  
raccorder une station à un lotissement dont la  
moitié de la superficie est privée et dont les  
propriétaires n'ont pas pour but de rendre ?  
Des maisons à proximité directe de cette  
station n'ont pas de raccordement prévu,  
et des habitations à  $\pm$  de 300 m auront  
obligation ?! Vue sur station à partir  
d'un terrain réaffecté au patrimoine est un  
non sens !

RC2

Station soumise à enquête publique, donc

non actée, au vu des contestations la prévoi  
 ailleurs dans les 16 000 m<sup>2</sup> de la commune!  
 Merci!

J. et M<sup>me</sup> BOËZ



RC3 M<sup>r</sup> Quentin U. et M<sup>me</sup> Véronique V.

A la suite de notre audition et vu le  
 corps financier je ne suis pas pour  
 la construction de la station.



Visite de M et M<sup>me</sup> Christophe HUBERT se renseignent  
 et souhaitent des réponses à leur courriel INT3

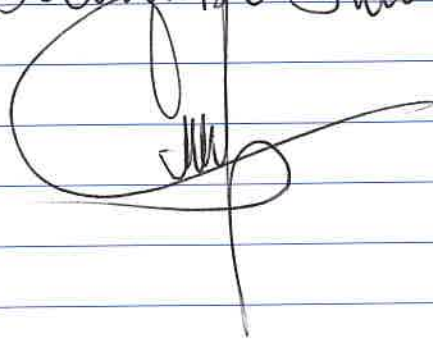
Visite de M<sup>me</sup> Emilié BLANCHET et M<sup>me</sup> Mahilde JULEZ  
 elles souhaitent des informations (INT1 - BLANCHET)  
 (VG3 - JULEZ)

VC1 M. ALLAIS, Gregory et CASTANJOT, se dit  
 agaluste. Rappelant que son ANC met pas aux normes  
 affirmant que le raccordement au réseau sera  
 compliqué et coûteux du fait de la configuration  
 de sa maison ancienne et de celle du terrain  
 doit adresser un courriel

M. GIGANT Didier a relevé de nombreuses erreurs  
 et incohérences dans le dossier nous adressera un  
 courriel (INT12)

Registre clos le 5 janvier 2021 à 17<sup>h</sup>15

le commissaire enquêteur  
M. DECOURTTE Samuel

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'DECOURTTE', written over the printed name.